



Organisation
mondiale de la Santé

Bureau
international
du Travail
Genève

initiative pour un socle de protection sociale

PROTECTION SÉCURITÉ
SANTÉ ÉDUCATION EAU TRANSFERTS SOCIAUX
VIEILLESSE ASSAINISSEMENT ENFANTS FAMILLE PARTICIPER
NUTRITION COOPÉRER PROTECTION SÉCURITÉ
INFORMER TRAVAILLEURS RESPONSABILITÉ NATIONALE LOGEMENT



Le droit humain à la sécurité sociale

Disposer d'un revenu suffisant pour se nourrir de manière appropriée, accéder à l'éducation, à un logement, à l'eau potable et à un assainissement de base, être en bonne santé et pouvoir participer à la vie culturelle, s'exprimer librement et partager ses connaissances et ses idées — tels sont des droits de l'homme dont chacun devrait pouvoir jouir, à tout moment. Des droits qui créent des sociétés plus fortes, plus justes et plus solidaires, constituant la base permettant paix et prospérité à plus long terme.

Aujourd'hui, à l'échelle mondiale, quatre personnes sur cinq ne bénéficient pas d'un niveau de protection sociale leur permettant de réaliser ces droits de l'homme. Garantir un niveau de base de protection sociale et une vie décente pour ces personnes — parmi lesquelles beaucoup luttent pour survivre — est une priorité et une obligation en vertu des instruments des droits de l'homme. Tel est l'objectif de l'Initiative conjointe des Nations Unies pour un socle de protection sociale.

Concept

Reconnaissant l'importance stratégique et la nécessité d'assurer une protection sociale universelle, le Conseil des chefs de secrétariat (CCS) des organismes du système des Nations Unies a adopté en avril 2009 l'Initiative mondiale pour un socle universel de protection sociale (SPS) comme l'une des neuf initiatives conjointes retenues pour faire face à la crise actuelle.

Plusieurs documents et organismes nationaux et internationaux ont subséquemment endossé l'Initiative. Parmi ceux-ci figurent la Résolution des Nations Unies sur l'intégration sociale adoptée durant la 48^{ème} session de la Commission du développement social, les Recommandations des ministres du Travail et de l'Emploi du G20, le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT, l'OCDE-Povnet, le Forum des ministres du Développement social et le Conseil international d'Action sociale.

ACTEURS DU SPS AU NIVEAU NATIONAL :

- **institutions gouvernementales :**
ministères du Travail, de la Santé, des Finances, de l'Éducation etc., institutions de sécurité sociale, groupes du secteur de la protection sociale et autres acteurs engagés
- **acteurs non-gouvernementaux :**
partenaires sociaux, ONG nationales, etc.
- **équipes pays des Nations Unies**



L'Initiative promeut l'accès aux services essentiels ainsi qu'à des transferts sociaux pour les personnes pauvres et vulnérables afin qu'elles puissent vivre dignement. L'Initiative présente ainsi une approche holistique de la protection sociale prenant en compte pour l'extension de la couverture à la fois les aspects de l'offre et de la demande afin d'assurer un accès effectif. Le socle de protection sociale poursuit une approche normative de la protection sociale, qui inclut :

- 1 Un ensemble de base de **droits et de transferts sociaux essentiels**, en nature ou en espèces, afin de fournir un minimum de sécurité du revenu et des moyens de subsistance pour tous et de faciliter une demande effective et l'accès aux biens et aux services essentiels.
- 2 L'offre d'un niveau essentiel de biens et de **services sociaux** tels que la santé, l'eau et l'assainissement, l'éducation, la nutrition, le logement et l'information indispensable à la protection de la vie humaine et des biens, des services qui soient accessibles pour tous.

L'Initiative insiste sur le besoin de garantir ces services et transferts tout au long de l'existence, aux enfants, aux personnes en âge de travailler dont le revenu est insuffisant et aux personnes âgées, avec une attention toute particulière portée aux groupes vulnérables considérant certaines caractéristiques clés (statut économique et social, inégalités entre hommes et femmes, maternité, origine ethnique, handicap, personnes vivant avec le VIH/SIDA, migrants, populations exposées et/ou particulièrement vulnérables à des éléments extérieurs adverses tels que les catastrophes naturelles, les phénomènes climatiques extrêmes, etc.).

Coordination améliorée

L'Initiative transcende le mandat de toute institution des Nations Unies prise individuellement, ce qui, de fait, appelle une approche d'ensemble cohérente à l'échelle du système. Des réponses conjointes des Nations Unies peuvent ainsi être formulées au niveau national, où chaque organisme peut apporter les conseils les plus avancés dans son champ d'expertise respectif, garantissant ainsi une utilisation optimale des experts, des ressources et du support logistique.



La constitution d'un Réseau consultatif technique mondial consacré au socle de protection sociale, le manuel pour les opérations conjointes des Nations Unies au niveau national et le site Web du socle de protection sociale pour le partage des connaissances et des expériences sont des éléments clés qui favorisent et assurent une coopération efficace et productive entre les organismes concernés, sous les auspices de l'Initiative conjointe des Nations Unies.

Justification et faisabilité

Le socle de protection sociale est une nécessité sociale et économique. Investir dans un tel socle signifie investir dans la justice sociale et le développement économique. La protection sociale contribue à la croissance économique en améliorant la productivité du travail et en renforçant la stabilité sociale, tout en réduisant la pauvreté. En temps de crise, un socle de protection sociale agit sur l'économie comme stabilisateur anticyclique automatique, en mitigant la chute de la demande au niveau global. A ce titre, une étude du BIT portant sur la crise de 2008 démontre que les effets des systèmes de sécurité sociale sur l'emploi ont été aussi importants que ceux des plans de relance économique.

« Le monde ne manque pas de ressources pour éradiquer la pauvreté, seules les bonnes priorités lui font défaut. » Directeur général du BIT, Juan Somavia

Environ 30 pays en développement ont déjà pris des mesures pour la mise en place de certains éléments du socle de protection sociale. Leurs expériences démontrent que les systèmes de sécurité sociale sont des outils politiques essentiels et flexibles pour contrer et atténuer les conséquences économiques et sociales des crises et des chocs financiers. Ces pays démontrent par ailleurs la faisabilité de la mise en place de socles de protection sociale. Ils montrent qu'avec la volonté politique nécessaire, les ressources adéquates pour le développement des capacités et un solide processus de mise en oeuvre, un consensus national puissant en faveur des politiques du SPS peut être créé et développé.



MISE EN OEUVRE DU SPS AU NIVEAU NATIONAL

Chaque pays est confronté à différentes conditions, besoins sociaux et contraintes budgétaires et optera pour un ensemble spécifique de mesures afin de réaliser ses objectifs de développement. Les politiques nationales pour le socle de protection sociale seront donc définies par le pays, qui dirigera également le processus de mise en oeuvre, tout en assurant la faisabilité financière du socle au niveau national.

Ainsi, l'Initiative du socle de protection sociale n'engendre pas, au niveau national, de processus parallèles supplémentaires mais établit plutôt les politiques relatives au socle comme partie intégrante des processus de planification existants aux niveaux national et régional et au niveau des Nations Unies. A titre d'exemple, le concept du socle de protection sociale soutient les engagements régionaux pour la sécurité sociale, tels que le cadre de politique sociale pour l'Afrique 2009 de l'Union africaine ou les programmes de protection sociale au niveau des pays en Asie du Sud.

Les processus nationaux du socle sont, par nature, consultatifs, inclusifs et participatifs. Ils impliquent toutes les parties prenantes à travers un dialogue social entre les représentants des ministères concernés, les partenaires sociaux, les parlementaires ainsi que la société civile.

Garantir un socle de protection sociale à la population mondiale représente un défi considérable. Les études chiffrées menées par diverses institutions des Nations Unies montrent cependant qu'un socle de transferts sociaux est globalement abordable financièrement, à chacune des étapes de développement économique.

De plus, le socle de protection sociale a un impact fort sur les objectifs pour le développement portant sur la réduction de la pauvreté, l'éducation et la santé définis globalement (Objectifs du Millénaire pour le développement 1, 2, 4, 5 et 6).

Partager les expériences, les connaissances et les outils

L'Initiative appuie directement les efforts d'un nombre croissant de pays qui s'engagent résolument dans la mise en place de systèmes de protection sociale, et cela à tout moment du processus.

A cette fin, les acteurs de l'Initiative du socle de protection sociale ont collecté des exemples probants, documenté des expériences et développé des outils tels que le SPER (Analyse des prestations et des indicateurs de résultats en protection sociale), le budget social, les modèles actuariels, les outils et méthodes d'évaluation des besoins et des coûts, les ressources pour la formation et le développement des capacités, le suivi et l'évaluation afin de soutenir les pays dans leurs efforts de mettre en place leur propre socle de protection sociale. A cet égard, les demandes d'assistance technique peuvent être adressées aux institutions des Nations Unies participantes. Le tableau ci-contre présente une vue d'ensemble des activités pour lesquelles une assistance est offerte.

PANORAMA DES ACTIVITÉS CLÉS DU PROCESSUS DE MISE EN PLACE D'UN SPS

Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les parties prenantes et les principaux acteurs au niveau national et international
« Task force » nationale du SPS	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser une « task force » nationale composée d'experts et de responsables clés, appuyée par des équipes pays du SPS
Inventaire de la protection sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Dresser une cartographie de la situation réelle de la protection sociale et collecter les données disponibles sur les régimes actuels et les écarts de couverture • Collecter les données clés manquantes
Élaboration de mesures	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier des actions réalisables et/ou des alternatives de réforme • Élaborer des politiques du SPS adaptées aux pays à travers un dialogue national
Analyse	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les coûts des options politiques • Évaluer la viabilité financière à long terme • Reconsidérer les mesures existantes en fonction de l'estimation des coûts, et reconsidérer les coûts en fonction des besoins
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Établir un consensus national sur un cadre spécifique du SPS • Créer des capacités de mise en place des services au niveau national • Appuyer le budget national disponible en vue d'un financement durable
Suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un mécanisme de suivi, d'évaluation et de rapports

Activités au niveau mondial

Plaidoyer

L'Initiative du socle de protection sociale a été accueillie avec enthousiasme et a obtenu le soutien des gouvernements, des partenaires sociaux, de la société civile et des institutions des Nations Unies. Le concept a été largement endossé et est en train d'être reconnu comme un élément de la stratégie globale de développement social du système des Nations Unies. Des efforts et un plaidoyer soutenus permettront de garder le socle à l'ordre du jour et d'aller de l'avant.

Dialogue Sud-Sud sur l'Initiative SPS

Les connaissances, les compétences et l'expertise technique qui peuvent être échangées dans le cadre d'une co-opération Sud-Sud sont généralement reconnues comme étant les moyens les plus appropriés pour faire face aux défis en matière de développement auxquels sont confrontés les autres pays du Sud.

Les connaissances techniques et l'expérience acquises par les pays qui sont parvenus à introduire des éléments du socle de protection sociale peuvent bénéficier à d'autres pays pour la mise en place, l'extension ou la réorientation de leurs systèmes de protection sociale. Dans cette optique, l'Initiative SPS soutient le dialogue Sud-Sud afin de faciliter le partage de connaissances, de bonnes pratiques, des expériences retirées, des opportunités et des obstacles.



Formation

L'Initiative cherche à renforcer les capacités en matière de gestion, d'administration et la mise en oeuvre des éléments du socle. A cette fin, l'Initiative offre des programmes de formation au niveau national pour les personnes responsables de l'élaboration des politiques, pour les décideurs, pour les spécialistes techniques ainsi que pour les personnes chargées de la mise en oeuvre des programmes. Les cours de formation sont offerts en partenariat avec certaines universités ou avec le Centre international de formation à Turin.

« Si la crise peut générer un large consensus international sur le fait qu'il n'y aura pas de mondialisation durable et équitable tant que chaque être humain, à commencer par les plus vulnérables, n'a pas droit à un niveau élémentaire de protection sociale et que cela est aujourd'hui financièrement possible et techniquement réalisable, alors cette crise ne sera pas survenu en pure perte. »

Assane Diop, Directeur exécutif, Secteur de la protection sociale, BIT



POUR PLUS D'INFORMATION ET POUR PARTAGER VOS PERSPECTIVES ET EXPÉRIENCES :

La plate-forme du BIT sur l'Extension mondiale de la sécurité sociale (GESS) donne accès à plus d'information ainsi que l'opportunité de discuter et de partager les idées et points de vue sur le socle de protection sociale. La plateforme comprend notamment :

- des pages pays sur le socle de protection sociale
- une bibliothèque avec des publications sur la protection sociale, des liens, des rapports, etc.
- des bases de données statistiques sur la protection sociale
- des forums de discussion
- des « espaces de travail » facilitant le travail conjoint sur des projets, des documents, etc.
- l'actualité récente sur des questions de protection sociale

www.socialsecurityextension.org

SANTÉ ÉDUCATION EAU
ASSAINISSEMENT COOPÉRER
VIEILLESSE NUTRITION TRAVAILLEURS
INFORMER TRAVAILLEURS REST

coordinateurs globaux

OIT, OMS

institutions coopérantes

Banque Mondiale, FAO, FMI, FNUAP, HCDH, ONU Commissions régionales, NUDAES, OMM, ONUESC, ONUSIDA, OPS/OMS, PAM, PNUD, UNHABITAT, UNHCR, UNICEF, UNODC, UNRWA

et **partenaires au développement**

plate-forme web

www.socialsecurityextension.org

www.socialprotectionfloor.org

contact : gess@ilo.org